

Convocation correctionnelle

Par roland

Bonjour,
je me suis opposé à une amende pénale à hauteur de 212? , tous frais inclus.
Je suis maintenant convoqué en correctionnelle, mais l'acte d'opposition reçu est contradictoire au relevé pénale.

Au départ, je dois donc payer 212? mais sur la convocation se rajoute 200? pour réparation préjudice. L'impression que l'affaire est déjà jugée.

Si l'on pouvait m'expliquer ce rajout de 200?.
MERCI

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Si vous avez fait opposition à une décision (souvent une ordonnance pénale ou un jugement rendu par défaut), l'affaire a été renvoyée devant le tribunal correctionnel pour être jugée selon la procédure ordinaire, en votre présence (ou celle de votre avocat).

Il est possible que ces 200? correspondent à des dommages et intérêts ou réparation de préjudice demandés par une victime.

Voir un avocat vous serait utile.

Par roland

Merci pour votre réponse.
En effet, si une victime (juge mis en cause) demande 200? de plus, à mon sens, elle pouvait patienter jusqu'au jugement.
Je vais quand même demander au greffe